



LA COMMUNE DE PRIAY RECRUTE

4 AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population, la commune de Priay recrute 4 agents recenseurs pour la période du 04 janvier 2023 au 28 février 2023.

Métier :

Le recensement de la population est réalisé à partir des réponses des habitants de la commune à des questionnaires écrits ou en ligne.

L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser et leur propose de remplir un questionnaire papier ou de se faire recenser par internet à l'aide d'une notice comportant leur code d'accès et mot de passe. Il recueille les questionnaires papier complétés ou reçoit une notification par SMS pour les personnes ayant répondu par internet.

L'agent recenseur se voit confier un secteur et une liste d'adresses sur une zone géographique déterminée. Il assure le suivi et le classement des dossiers et tient à jour son carnet de tournée.

Il rencontre fréquemment le coordonnateur du recensement (suivi de l'avancement de la collecte, gestion des difficultés...)

Formation :

L'agent recenseur bénéficie deux demi-journées de formations obligatoires, début janvier 2023.

Horaires :

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser.

Rémunération :

La rémunération sera fonction du nombre de feuille de logement et bulletin individuels + indemnité forfaitaire pour les temps de formation et indemnité kilométrique forfaitaire.

Compétences et qualités requises :

- Adaptabilité
- Sens des responsabilités
- Méthode et rigueur
- Qualité relationnelles
- Discrétion, confidentialité et neutralité
- Disponibilité

Pour postuler :

Envoyez votre candidature (CV + lettre de motivation) avant le 30/11/2022 à l'adresse suivante :

Mairie de Priay

177 Grande Rue de la Côtère 01160 PRIAY

Ou par mail à l'adresse suivante : secretariat@priay.com